

Vote par approbation (vote multiple)



Choisir le mot-clé approprié colonne de droite (tag).

Attention à l'utilisation du terme "participants", car cela pourrait désigner les votants comme les candidats !

Vote par approbation = **Vote multiple** d'après <https://documenter.converger.fr/books/demain/page/choisir-son-processus-de-votation>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Vote_par_approbation
ATTENTION, CE N'EST PAS UN VOTE PAR PONDÉRATION

Description

Attention, avec la mention Vote multiple, Grok confond avec Vote cumulatif, et Mistral avec Borda !!!!!!!
Du coup, prendre la définition du Vote par approbation !

GROK

Le Vote multiple, également appelé vote à points ou vote cumulatif, est une méthode de scrutin où chaque électeur dispose d'un nombre déterminé de points ou de voix qu'il peut répartir librement entre plusieurs candidats ou options. Contrairement au vote uninominal, où une seule voix est attribuée à un seul choix, le Vote multiple permet une expression plus nuancée des préférences, en offrant la possibilité de concentrer ses voix sur un seul candidat ou de les répartir entre plusieurs.

Cette méthode est souvent utilisée dans des contextes où l'on souhaite refléter l'intensité des préférences des électeurs, comme dans des élections à plusieurs sièges, des conseils d'administration ou des consultations participatives. Elle favorise une représentation plus proportionnelle et peut encourager la diversité des choix.

MISTRAL

Le vote multiple, également connu sous le nom de vote préférentiel ou vote par ordre de préférence, est un système électoral où les électeurs peuvent classer les candidats ou les options dans un ordre de préférence plutôt que de simplement choisir un seul candidat. Ce système permet de mieux refléter les préférences des électeurs et de réduire le risque de vote stratégique.

Mise en place

GROK

La mise en place du Vote multiple nécessite plusieurs étapes :

- **Définition du nombre de voix** : Chaque électeur reçoit un nombre fixe de voix (par exemple, 5 ou 10), qu'il peut distribuer selon ses préférences.
- **Choix des candidats ou options** : Une liste claire de candidats ou d'options doit être établie et communiquée aux électeurs.
- **Modalités de vote** : Les électeurs peuvent attribuer leurs voix librement, soit en concentrant toutes leurs voix sur un seul choix, soit en les répartissant entre plusieurs. Par exemple, avec 5 voix, un électeur peut donner 3 voix à un candidat et 2 à un autre.
- **Dépouillement** : Les voix sont comptabilisées pour chaque candidat ou option. Les gagnants sont déterminés en fonction du total des voix reçues, selon les règles prédéfinies (par exemple, les candidats ayant le plus de voix obtiennent les sièges).
- **Outils** : Le vote peut être organisé via des bulletins papier, des plateformes électroniques ou des applications dédiées, selon l'échelle et le contexte.

MISTRAL

Pour mettre en place un système de vote multiple, plusieurs étapes sont nécessaires :

1. **Définir les règles de vote** : Établir comment les électeurs doivent classer les candidats (par exemple, en numérotant les candidats de 1 à n).
2. **Former les commissions électorales** : Créer des commissions pour superviser le processus électoral et s'assurer de la transparence.
3. **Éducation des électeurs** : Informer les électeurs sur le système de vote multiple et comment voter.

4. **Développement de matériel de vote** : Créer des bulletins de vote adaptés et des systèmes de comptage des voix.
5. **Formation des scrutateurs** : Former les personnes responsables du dépouillement des votes.

Caractéristiques

GROK

- **Flexibilité** : Les électeurs peuvent exprimer des préférences pondérées, ce qui reflète mieux leurs priorités.
- **Représentation proportionnelle** : Favorise l'élection de candidats issus de différents groupes ou sensibilités, surtout dans les scrutins à plusieurs sièges.
- **Simplicité** : Bien que plus complexe qu'un vote uninominal, le concept reste accessible avec une bonne communication.
- **Encouragement à la participation** : Les électeurs se sentent plus impliqués, car ils peuvent soutenir plusieurs options.
- **Adaptabilité** : Applicable à divers contextes, comme les élections, les consultations publiques ou les décisions collectives dans des organisations.

MISTRAL

- **Expression des préférences** : Les électeurs peuvent exprimer leurs préférences de manière plus nuancée.
- **Réduction du vote stratégique** : Moins de risque que les électeurs votent pour un candidat moins préféré pour "faire barrage" à un autre.
- **Représentation proportionnelle** : Peut être utilisé pour assurer une représentation plus équitable des minorités.
- **Complexité accrue** : Le système peut être plus complexe à comprendre et à mettre en œuvre.

Points d'attention

- **Donner la possibilité aux votants de contester le vote en ajoutant 2 mentions** :
 - "Je conteste la teneur de la question"
 - "Je rejette l'ensemble des propositions".

GROK

- **Complexité pour les électeurs** : La répartition des voix peut être confuse si les instructions ne sont pas claires.
- **Risque de concentration** : Certains électeurs peuvent attribuer toutes leurs voix à un seul candidat, ce qui peut biaiser la représentativité.
- **Manipulation stratégique** : Des électeurs pourraient répartir leurs voix de manière tactique pour maximiser l'impact de leur vote.
- **Équité** : Le système peut avantager les candidats ayant une base de soutien plus mobilisée, au détriment de minorités moins organisées.
- **Dépouillement** : Le comptage peut être plus long et complexe, surtout dans un cadre manuel.

MISTRAL

- **Compréhension par les électeurs** : Le système peut être difficile à comprendre pour certains électeurs, nécessitant une éducation adéquate.
- **Complexité du dépouillement** : Le comptage des voix peut être plus complexe et nécessiter des ressources supplémentaires.

- **Risque de manipulation** : Comme tout système électoral, il existe un risque de manipulation ou de fraude.
- **Coût** : La mise en place et le fonctionnement peuvent être plus coûteux que les systèmes de vote simples.

Points d'amélioration

GROK

- **Éducation des électeurs** : Mettre en place des campagnes d'information claires pour expliquer le système et éviter les confusions.
- **Limitation des voix concentrées** : Imposer une règle obligeant à répartir les voix sur un minimum de candidats pour éviter une concentration excessive.
- **Outils numériques** : Utiliser des interfaces conviviales pour faciliter le vote et le dépouillement, réduisant ainsi les erreurs.
- **Transparence** : Publier des résultats détaillés pour renforcer la confiance dans le processus.
- **Adaptation au contexte** : Ajuster le nombre de voix attribuées en fonction du nombre de candidats ou d'options pour équilibrer le scrutin.

MISTRAL

- **Formation et éducation** : Investir dans des campagnes d'information et des programmes de formation pour les électeurs et les scrutateurs.
- **Technologie** : Utiliser des technologies modernes pour simplifier le processus de vote et le dépouillement.
- **Simplification des règles** : Simplifier les règles de vote autant que possible pour réduire la confusion.
- **Transparence** : Assurer une transparence totale dans le processus électoral pour renforcer la confiance des électeurs.

Exemple concret

GROK

Imaginons une élection pour un conseil d'association avec 3 sièges à pourvoir et 6 candidats. Chaque électeur dispose de 5 voix à répartir. Les candidats sont : A, B, C, D, E, F.

- **Bulletin d'un électeur** : 3 voix pour A, 1 voix pour B, 1 voix pour C.
- **Résultats** : Après dépouillement, A obtient 120 voix, B 90 voix, C 80 voix, D 60 voix, E 50 voix, F 30 voix.
- **Élus** : A, B et C remportent les sièges, reflétant les préférences majoritaires tout en permettant à des candidats moins dominants d'avoir une chance.

Cet exemple illustre comment le Vote multiple permet une répartition flexible des préférences, tout en garantissant une représentation diversifiée.

MISTRAL

Exemple : Le système de vote multiple en Australie

L'Australie utilise un système de vote préférentiel pour ses élections fédérales. Voici comment cela fonctionne :

1. **Bulletin de vote** : Les électeurs reçoivent un bulletin de vote avec une liste de candidats. Ils doivent classer les candidats en numérotant leurs préférences.

2. **Dépouillement** : Les votes sont dépouillés en plusieurs tours. Si un candidat obtient plus de 50% des premières préférences, il est élu. Sinon, le candidat avec le moins de voix est éliminé, et ses secondes préférences sont redistribuées.
3. **Répétition** : Ce processus se répète jusqu'à ce qu'un candidat atteigne la majorité absolue.

Ce système permet de s'assurer que le candidat élu a le soutien d'une majorité des électeurs, même si ce n'est pas la majorité des premières préférences.

Liens utiles :

Lister les liens

(1) blablabla

(2) blibli

(3) bloblo

etc.

Révision #9

Créé 23 juillet 2024 17:42:30 par arnaud

Mis à jour 13 juillet 2025 17:42:33 par Tristan